

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2024

Salle de la Tuilerie

L'an deux mille vingt-quatre le 16 Décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bédarieux était assemblé, à la salle de la TUILERIE, après convocation légale du 10 Décembre 2024 sous la Présidence de Monsieur BARSSE Francis, Maire.

Étaient présents : Mmes TOUET Magalie, TRALLERO, Brigitte, CARRETIER Evelyne, SALVIGNOL Caroline, MM. MATHIEU Pierre, CALAS Jean-Pierre, MAHIEU Grégory, CONTY Bruno, adjoints au maire.

Mmes, TREMOLIERES Marie-Ange, BLIXEN Madeleine, PERIE Nathalie, TENZA Nathalie, MOURRUT Frédérique, PIOTON Sarah, CUBELLS BOUSQUET Françoise, conseillères municipales.

MM. JUSKIEWICZ Richard, André LAMY, ESTIMBRE Dimitri, conseillers Municipaux.

Retard : M. Alain MOUSTELON arrivé à la question 12

Absents : Lorenzo LACAZE, Florence CAUSSE, Jacques BENAZECH

Procurations :

Romain CONIL	à	Francis BARSSE
Jacky TELLO	à	Dimitri ESTIMBRE
Hélène NUNO	à	Françoise CUBELLS BOUSQUET

Monsieur le Maire prononce son discours d'ouverture

Désignation du Secrétaire de Séance.

A l'unanimité des suffrages, Mme Magalie TOUET a été élue secrétaire, fonction qu'elle a accepté

Monsieur le Maire prend la parole pour rajouter une question supplémentaire à l'ordre du jour : Vote d'une subvention pour Mayotte ;

Il demande ensuite si d'autres questions sont à rajouter à l'ordre du jour,

Pas d'autres questions à rajouter à l'ordre du jour,

Mme Françoise Cubells Bousquet demande à prendre la parole pour lire une déclaration

Monsieur Le Maire accepte,

Après lecture du texte par **Mme Françoise Cubells-Bousquet** , **Monsieur Dimitri Estimbre** prend la parole pour demander à ce que ce texte figure en annexe du prochain procès-verbal,

Demande acceptée par **Monsieur le Maire** (voir les 2 pages suivantes).

Objet : Budget Primitif : Budget principal 2025

Je vous indique que le budget Principal Primitif 2025 de la Commune s'équilibre en dépenses et en recettes (fonctionnement + investissement) à **15 549 000 €**.

Le budget primitif 2025 propose :

En Fonctionnement

Dépenses		10 510 000 €
011	Charges à caractère général	2 218 000 €
012	Charges de Personne	4 590 000 €
014	Atténuation de produits	55 000 €
65	Autres charges de gestion courante	1 005 000 €
66	Charges financières	236 000 €
67	Charges Exceptionnelles	1 000 €
023	Virement à la section d'investissement	1 700 000 €
042	Opérations Ordres – Amortissements	705 000 €
Recettes		10 510 000 €
002	Résultat Positif Anticipé	1 547 796 €
70	Produits des services	606 500 €
73	Impôts et taxes	6 492 000 €
74	Dotations, subventions et Participations	1 603 804 €
75	Autres produits de gestion courante	96 000 €
77	Produits exceptionnels	3 900 €
013	Atténuation de charges	70 000 €
042	Opérations Ordres - Travaux en régie	90 000 €

En Investissement

Dépenses		5 039 000€
001	Résultat négatif Anticipé	750 000 €
20	Immobilisations incorporelles (études, logiciels.)	82 300 €
204	Subventions d'équipement versées	80 000 €
21	Immobilisations corporelles (acquisitions)	790 700 €
23	Immobilisations en cours (travaux)	1 150 000 €
27	Autres immobilisations financières	554 000 €
45	Compte de Tiers	30 000 €

16	Remboursement capital des emprunts	862 000 €
040	Opération Ordre – Travaux Régie	90 000 €
041	Opérations patrimoniales	650 000€

Recettes **5 039 000 €**

13	Subventions d'équipement	35 000 €
16	Emprunts et dettes assimilées	890 000 €
45	Compte de Tiers	30 000 €
10	Dotations	284 000 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	750 000 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 700 000 €
040	Opérations Ordres – Amortissements	700 000 €
041	Opérations patrimoniales	650 000 €

DECIDE : 19 POUR

5 ABSTENTIONS (Dimitri ESTIMBRE, Jacky TELLO, Françoise CUBELLS BOUSQUET, Hélène NUNO, Amandine DUHEN)

Débat : Mme Amandine Duhen prend la parole elle demande si le montant figurant devant la vidéo surveillance correspond à d'installation nouvelles caméras ou à l'entretien de celles déjà existantes

Monsieur Pierre Mathieu prend la parole il explique que ce sont les deux. Sont ainsi financés l'entretien du parc existant mais aussi l'installation de nouvelles en entrée de ville (Parc Cavaillé Coll, Rond-Point de « Peugeot » et salle familiale »

Madame Amandine Duhen s'interroge sur le montant de 90 000€ fléché sur le parking du stade elle demande si les travaux vont se faire et quand ?

Monsieur le Maire prend la parole il explique que oui les travaux vont se faire et que cela fera suite aux travaux déjà entamés sur le Boulevard Jean Moulin, il précise qu'il est nécessaire de refaire ce parking qui est très abimé par les bus.
Monsieur le Maire précise également que ce budget a été construit en fonction de la situation actuelle, et que les recettes inscrites sont des recettes réelles pour lesquelles nous avons reçu les notifications

Question n°2

Objet : Budget Primitif : Budget Annexe du « Campotel » 2025

Je vous indique que le budget primitif 2025 du Campotel s'équilibre en dépenses et en recettes (fonctionnement + investissement) à **153 912.48 €**

Le budget primitif 2025 propose :

En Fonctionnement :

Dépenses 97 001.24 €

011 - Charges à caractère général	58 090.00 €
67 - Charges Exceptionnelles	1 000.00 €
042 -Opération d'ordre - Amortissements	37 911.24 €

Recettes 97 001.24 €

002 – Report positif anticipé	9 001.24 €
75 - Revenus des Immeubles	88 000.00 €

En Investissement

Dépenses 56 911.24 €

20 – Immobilisations Incorporelles	1 911.24 €
21 - Immobilisations corporelles	30 000.00€
23 – Immobilisations en cours	25 000.00 €

Recettes 56 911.24 €

001 - Report positif anticipé	19 000.00 €
040 -Opération d'ordre - Amortissements	37 911.24 €

DECIDE : 20 POUR

4 ABSTENTIONS (Dimitri ESTIMBRE, Jacky TELLO, Françoise CUBELLS BOUSQUET, Hélène NUNO)

Objet : Budget Primitif : Budget Annexe « Hôtel d'Activités Economiques » 2025

Je vous indique que le budget primitif 2025 du budget annexe « Hôtel d'Activités Economiques » s'équilibre en dépenses et en recettes (fonctionnement + investissement) à **793 195 €**

Le budget primitif 2025 propose

En Fonctionnement

Dépenses	293 586 €
002 – Résultat négatif anticipé	35 520 €
011 - Charges à caractère général	68 150 €
66 - Charges Financières	44 325 €
042 – Opérations- Ordres - Amortissements	145 591 €
Recettes	293 586 €
70 –Produits de Service	24 000 €
75 - Autres produits de gestion	218 636 €
042 – Opérations- Ordres - Amortissements	50 950 €

En Investissement

Dépenses	499 609 €
001 – Résultat négatif anticipé	333 659 €
16 – Emprunts et dettes	115 000 €
040 – Opérations – Ordres	50 950 €
Recettes	499 609 €
16 – Emprunts	354 018 €
040 – Opérations d'ordres Amortissements	145 591 €

DECIDE : 20 POUR

4 ABSTENTIONS (Dimitri ESTIMBRE, Jacky TELLO, Françoise CUBELLS BOUSQUET, Hélène NUNO)

Objet : Budget Primitif : Budget Annexe « Zac des Capitelles » 2025

Je vous indique que le budget primitif 2025 du budget annexe « ZAC des capitelles » s'équilibre en dépenses et en recettes (fonctionnement + investissement) à **1 288 264.24 €**.

Le budget primitif 2025 propose

En Fonctionnement

Dépenses	644 132.12 €
----------	--------------

042 – Opération d'ordre Variations de Stocks	644 132.12 €
--	--------------

Recettes	644 132.12 €
----------	--------------

042 – Opération d'ordre Variation de Stocks	644 132. 12 €
---	---------------

En Investissement

Dépenses	644 132.12 €
----------	--------------

001 – Résultat négatif anticipé	322 066.06 €
---------------------------------	--------------

040 - Opération d'ordre Variation de Stocks	322 066.06 €
---	--------------

Recettes	644 132.12 €
----------	--------------

040 - Opération d'ordre Variation de Stocks	644 132.12 €
---	--------------

DECIDE : 20 POUR

4 CONTRES (Dimitri ESTIMBRE, Jacky TELLO, Françoise CUBELLS BOUSQUET, Hélène NUNO)

FINANCES

Rapporteur : Francis BARSSE

Question n°5

Objet : Prix de l'eau et de l'Assainissement 2025

Les budgets de l'eau et de l'assainissement sont des budgets annexes au budget principal qui doivent s'équilibrer en dépenses et en recettes.

Les recettes de la section de fonctionnement proviennent principalement des produits de la vente de l'eau et de l'assainissement aux abonnés.

Le contexte de pénurie d'eau sur la commune de Bédarieux nous a amené dès 2024 à réaliser d'importants travaux de sécurisation de la ressource en eau :

- remise en service du Forage de Camp Esprit avec signature d'une convention d'entente avec la Commune de Villemagne,
- interconnexion avec la conduite d'eau potable du SI MARE, avec signature d'une convention d'achat d'eau.

Ces deux mesures ont des impacts tant sur les dépenses de fonctionnement que d'investissement.

Pour 2025, la recherche en eau sur la commune réalisée avec l'accompagnement d'Hérault Ingénierie va entrer dans une phase opérationnelle avec la réalisation de forages de reconnaissances et de travaux de mise en place d'une ressource alternative.

De lourds investissements seront donc nécessaires pour assurer la continuité de l'alimentation en eau de la commune.

Il est donc nécessaire d'augmenter les recettes du service de l'eau et de l'assainissement afin de faire face à cette situation.

Dans le même temps l'Agence de l'Eau a mené une profonde réforme des redevances collectées pour son compte par les services d'eau potable et d'assainissement.

Pour 2024, il vous est proposé de valider les tarifs suivants :

1- Concernant les **prix de la PART EAU POTABLE** (taux de TVA à 5,5%) :

- **Part communale sur le Prix de m³ d'EAU** : ce montant est encaissé par la commune, Pour 2025, il est proposé de l'augmenter de 0,10€HT et de le fixer à **1,30€HT/m³, soit 1,372€TTC/m³,**
- **Redevance Pollution Domestique** : cette redevance est supprimée par l'Agence de l'Eau.
- **Redevance pour Prélèvement** est encaissée pour le compte de l'Agence de l'Eau. L'année suivante, ces sommes sont reversées sur déclaration des volumes prélevés. Pour 2025 elle s'établira à 0,208€HT /m³ soit 0.219€TTC/m³.
- **Redevance pour consommation d'eau** : cette redevance est encaissée pour le compte de l'Agence de l'Eau et reversée à cette dernière en début d'année suivante. Pour l'année 2025, l'Agence de l'eau a fixé le montant à 0,43€HT :m³ soit **0,454€TTC/ m³,**

- **Redevance pour performance des Réseaux d'eau Potable** : cette redevance est encaissée pour le compte de l'Agence de l'Eau et reversée à cette dernière en début d'année suivante. Pour l'année 2025, l'Agence de l'eau a fixé le montant à 0,010€HT :m3 soit **0,011€TTC/ m³**,
- **L'ABONNEMENT ou PARTIE FIXE EAU Communal** : est perçu par la commune, pour chaque compteur d'eau, son montant est fixé annuellement, il est proratisé au nombre de jours d'abonnement dans l'année.
En 2024, son montant s'établissait à **66,351€HT/an, soit 70€TTC/an**.
Pour 2025, il est proposé **d'augmenter** le prix de l'abonnement à 75,83€HT soit **80,00€TTC**, ce qui représente une augmentation de **10€TTC** pour un an d'abonnement.

2- Concernant les **prix de la PART ASSAINISSEMENT** (taux de TVA à 10%) :

- **Part Communale sur le Prix du m3 d'ASSAINISSEMENT** : ce montant est encaissé directement par la commune.
Pour 2025, il est proposé de **maintenir** son montant à **1.50€HT/m³, soit 1,60€TTC/m³**.
- **Redevance Modernisation des réseaux** : cette redevance est supprimée par l'Agence de l'Eau.
- **Redevance pour performance des Systèmes d'Assainissement** : cette redevance est encaissée pour le compte de l'Agence de l'Eau et reversée à cette dernière en début d'année suivante. Pour l'année 2025, l'Agence de l'eau a fixé le montant à 0,010€HT :m3 soit **0,011€TTC/ m³**,
- **L'ABONNEMENT ou PARTIE FIXE ASSAINISSEMENT Communal** : est perçu par la commune, pour chaque branchement au réseau d'assainissement son montant est fixé annuellement, il est proratisé au nombre de jours d'abonnement dans l'année.
En 2023, son montant s'établissait à **50,00€HT/an, soit 55,00€TTC/an**.
Pour 2024, il est proposé **de maintenir** le prix de l'abonnement à 63,636€HT soit **70,00€TTC**.

Le prix de l'eau pour l'année 2025 s'établirait ainsi :

DESIGNATION	2024		2025	
	€HT	€TTC	€HT	€TTC
<i>EAU - Part Mairie de Bédarieux</i>	1,200	1,266	1,300	1,372
<i>Eau - Part Organismes publics</i>	0,290	0,306	0,648	0,684
<i>Redevance Pollution Domestique</i>	0,290	0,306		
<i>Redevance Prélèvement</i>			0,208	0,219
<i>Redevance pour consommation d'eau potable</i>			0,430	0,454
<i>Redevance pour performance des réseaux d'eau potable</i>			0,010	0,011
SOUS TOTAL EAU	1,490	1,572	1,948	2,055
<i>ASSAINISSEMENT- Part Mairie de Bédarieux</i>	1,600	1,760	1,600	1,760
<i>Assainissement - Part Organismes publics</i>	0,160	0,176	0,010	0,011
<i>Redevance Modernisation des réseaux</i>	0,160	0,176		
<i>Redevance pour perf. des systèmes d'assainissement</i>			0,010	0,011
SOUS TOTAL ASSAINISSEMENT	1,760	1,936	1,610	1,771
TOTAL GENERAL	3,250	3,508	3,558	3,826
PARTIE FIXE				
<i>EAU</i>	66,351	70,000	75,829	80,000
<i>ASSAINISSEMENT</i>	63,636	70,000	63,636	70,000

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

DECIDE à: 19 POUR

- **4 CONTRES** (Dimitri ESTIMBRE, Jacky TELLO, Françoise CUBELLS BOUSQUET Hélène NUNO)
- **1 ABSTENTION** (Amandine DUHEN)

Objet : Budget Primitif : Budget Annexe de l'eau 2025

Je vous indique que le budget de l'eau Primitif 2025 de la Commune s'équilibre en dépenses et en recettes (fonctionnement + investissement) à **2 544 000€**.

Le budget primitif 2025 propose :

En Fonctionnement

Dépenses		1 580 600€
011	Charges à caractère général	1 075 700 €
012	Charges de Personnel	160 000 €
65	Autres charges de gestion courante	47 000 €
66	Charges financières	80 500 €
67	Charges Exceptionnelles	20.000 €
68	Provisions pour créances douteuses	15 000 €
042	Opérations Ordres - Amortissements	150 000 €
023	Virement à la section Investissement	32 400 €

Recettes		1 580 600 €
70	Produits des services	1 419 600 €
042	Opérations Ordres - Travaux en régie	161 000 €

En Investissement

Dépenses		963 400€
20	Immobilisations incorporelles (études, logiciels.)	11 000 €
21	Immobilisations corporelles (acquisitions)	81 400 €
23	Immobilisations en cours (travaux)	560 000 €
16	Remboursement capital des emprunts	150 000 €
040	Opération Ordre – Travaux Régie	161 000 €

Recettes		963 400€
13	Subventions d'équipement	406 000 €
16	Emprunts et dettes assimilées	375 000 €
040	Opérations Ordres - Amortissements	150 000 €
021	Virement de la section d'exploitation	32 400€

DECIDE : 19 POUR

5 ABSTENTIONS (Dimitri ESTIMBRE, Jacky TELLO, Françoise CUBELLS BOUSQUET, Hélène NUNO, Amandine DUHEN)

Objet : Budget Primitif : Budget Annexe de l'assainissement 2025

Je vous indique que le budget de l'assainissement Primitif 2025 de la Commune s'équilibre en dépenses et en recettes (fonctionnement + investissement) à **941 400€**.

Le budget primitif 2025 propose :

En Fonctionnement

	Dépenses	641 400€
011	Charges à caractère général	217 800€
012	Charges de Personnel	160 000 €
65	Autres charges de gestion courante	10 000 €
66	Charges financières	68 600 €
67	Charges Exceptionnelles	10.000 €
042	Opérations Ordres - Amortissements	165 000 €
023	Virement à la section investissement	10 000€

	Recettes	641 400 €
70	Produits des services	579 400 €
74	Subvention d'exploitation	10 000 €
042	Opérations Ordres - Travaux en régie	52 000 €

En Investissement

	Dépenses	300 000€
20	Immobilisations incorporelles (études, logiciels.)	2 000 €
21	Immobilisations corporelles (acquisitions)	121 000 €
16	Remboursement capital des emprunts	125 000 €
040	Opération Ordre – Travaux Régie	52 000 €

	Recettes	300 000€
16	Emprunts et dettes assimilées	125 000 €
040	Opérations Ordres - Amortissements	165 000 €
021	Virement de la section investissement	10 000 €

DECIDE : 19 POUR

5 ABSTENTIONS (Dimitri ESTIMBRE, Jacky TELLO, Françoise CUBELLS BOUSQUET, Hélène NUNO, Amandine DUHEN)

Objet : Demande de subvention auprès de l'Etat le cadre de la DSIL/DETR 2025 pour la réfection et végétalisation du parking du complexe sportif René Char

Le complexe sportif René Char est l'un des équipements publics les plus emblématique de la ville de Bédarieux. Doté de trois terrains de sport, deux halles, d'une piscine municipale, d'un dojo et de quatre cours de tennis, il est le pôle sportif de la communauté de communes Grand Orb.

Ce complexe est fréquenté chaque semaine par plusieurs milliers de personnes, licenciés, élèves de la cité mixte Ferdinand Fabre adjacente, accompagnants venant de Bédarieux et des communes alentours.

Cette forte fréquentation, provoque une usure prématurée du parking du complexe sportif qui est à l'heure actuelle très dégradé. A la problématique esthétique s'ajoute des problématiques de sécurité.

La commune souhaite donc procéder à la réfection de cet espace mais aussi le végétaliser en y plantant des arbres conformément à sa politique de végétalisation des espaces publics.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Dépenses (H.T)	Recettes (H.T)	%
Reconstruction du centre de loisirs 95 000 € HT	Etat DSIL/DETR 76 000 €	80 %
	Autofinancement 19 000 €	20 %

Il est donc proposé au Conseil Municipal, de bien vouloir :

- adopter le projet de la réfection et végétalisation du parking du complexe sportif René Char pour un montant de 95 000 € HT
- De solliciter l'Etat à travers la DSIL/DETR 2025 pour un montant de 76 000 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer les consultations pour la réalisation de ces travaux suivant le code des marchés publics, et signer tous les documents s'y afférent.

Vote : Unanimité

Objet : Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour l'acquisition du délaissé routier départemental situé Avenue des Justes parmi les Nations.

Vu les articles L. 2241-1 et L. 1311-13 du CGCT du CGCT

Le Conseil Départemental de l'Hérault est propriétaire du délaissé routier situé à l'entrée de Bédarieux au niveau de l'avenue des Justes parmi les Nations et du rond-point « du pressoir ». Ce délaissé d'une superficie de 1493 m² fait actuellement usage de parking non aménagé utilisé entre autres par les élèves et professeurs du lycée des métiers Fernand Leger.

Le Conseil Départemental (CD34) a pris attache de la commune concernant ce délaissé suite au projet de permis d'aménager d'immeubles de bureau déposé par la société Concorde Investimo sur les parcelles AI 1 et AI 3.

En effet l'accès à projet consistant à la construction de trois immeubles ne peut se faire que par le délaissé susmentionné. Après plusieurs réunions de travail entre les différentes parties prenantes le CD34 a fait part de sa volonté de ne pas céder ce foncier à l'aménageur Concorde Investimo mais à la commune pour que celle-ci puisse conserver la maîtrise foncière.

La ville de Bédarieux une fois propriétaire de ce délaissé vendra une portion d'environ 150 m² à la société Investimo permettant de rejoindre le futur projet via le Rond-point « du pressoir »

Le CD 34 a fait procéder à un bornage, la superficie du délaissé vendu est de 1493 m². Après avoir sollicité l'avis des Domaines, le prix proposé est de 8400 € soit 5,62 € le m².

Monsieur le maire propose au Conseil municipal :

- D'autoriser la conclusion de l'achat de ce délaissé routier du domaine départemental pour un montant de 8 400 €
- De l'autoriser à signer toutes pièces relatives à ce dossier et notamment l'acte authentique d'achat

Je vous serai obligé de bien vouloir en délibérer.

DECIDE à : 20 voix POUR

4 ABSTENTIONS (Dimitri ESTIMBRE, Jacky TELLO, Françoise CUBELLS BOUSQUET, Hélène NUNO)

Débat : Mme Amandine Duhén prend la parole et explique que c'est le parking où se gare les personnes travaillant au LEP ou les étudiants

Monsieur le Maire prend la parole il explique qu'à l'avenir ils devront occuper leur propre parking et que dans le futur projet il y aura également des places parkings supplémentaires pour palier à cela.

Madame Françoise Cubells Bousquet prend la parole elle demande de quand date ce projet ?

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un projet qui a plus de 1 an

Madame Françoise Cubells Bousquet prend la parole, elle explique qu'elle trouve regrettable que ce projet n'ait pas été abordé plus tôt devant l'assemblée. Elle explique que la moutarde lui monte au nez et qu'elle ne supporte pas que Monsieur le Maire manque de respect à elle et son groupe, elle rappelle que lors des 1^{er} conseils il a été voté que les échanges doivent se faire dans le respect de chacun

Objet : Renouvellement de la campagne de restauration et de valorisation des façades pour 2025

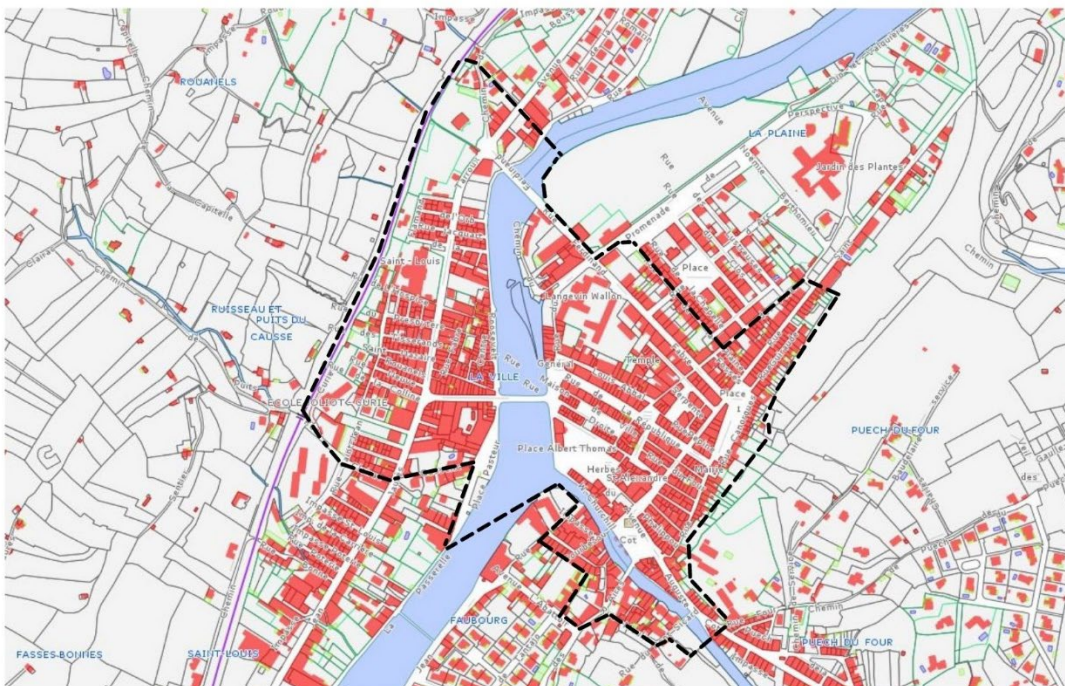
Par délibération n°2018-10-073 du 03 octobre 2018, le Conseil municipal a créé une subvention pour la restauration et la valorisation des façades du centre-ville.

Il est proposé au conseil municipal de renouveler cette opération pour 2025.

Cette opération se poursuivra jusqu'au lancement de l'OPAH-RU qui se substituera à cette aide afin de ne pas faire doublon.

L'enveloppe allouée pour cette opération reste inchangée pour 2025.

Vote : Unanimité



Il est proposé au Conseil Municipal :

- De renouveler cette opération pour l'année 2025 pour un montant de 20 000 €,
- D'élargir le périmètre de l'opération façades
- D'approuver le règlement pour l'année 2025,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Vote : Unanimité

URBANISME

Rapporteur : Magalie TOUET

Question n°11

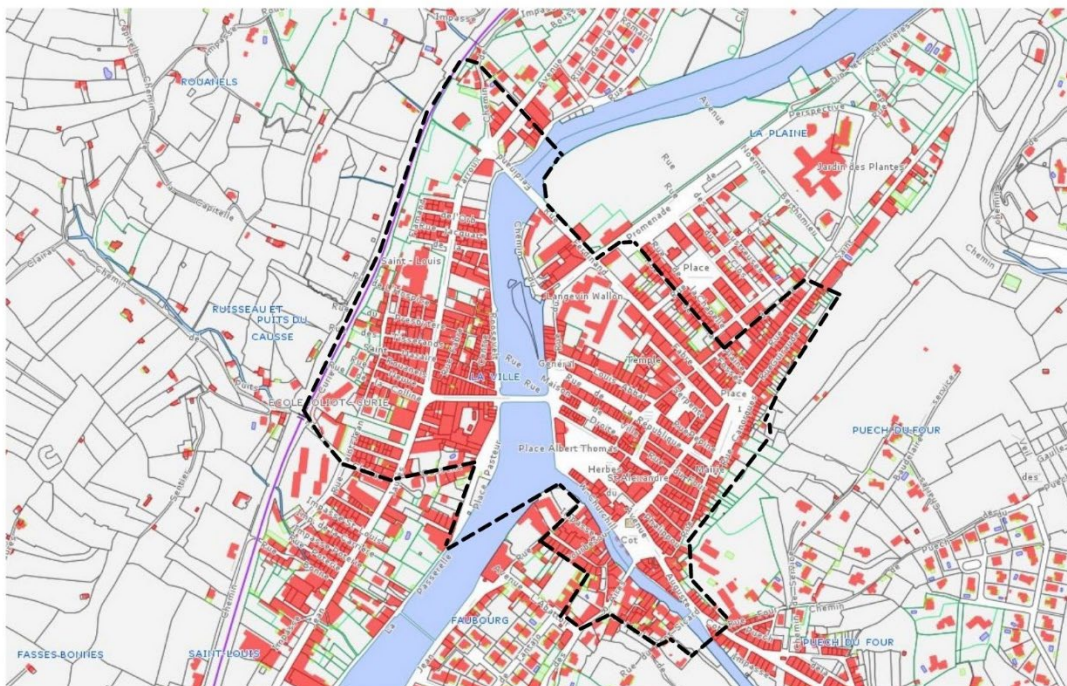
Objet : Renouvellement de la campagne de rénovation des toitures pour 2025

Par délibération n°2018-10-073 du 03 octobre 2018, le Conseil municipal a créé une subvention pour la rénovation des toitures en centre-ville.

Il est proposé au conseil municipal de renouveler cette opération pour 2025.

Cette opération se poursuivra jusqu'au lancement de l'OPAH-RU qui se substituera à cette aide afin de ne pas faire doublon.

L'enveloppe allouée pour cette opération reste inchangée pour 2025.



Il est proposé au Conseil Municipal :

- De renouveler cette opération pour l'année 2025 pour un montant de 15 000 €,
- D'élargir le périmètre de l'opération toitures
- D'approuver le règlement pour l'année 2025,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Vote : Unanimité

ECONOMIE

Rapporteur : Caroline SALVIGNOL

Question n°12

Objet : Renouvellement de la subvention à la création et à la reprise d'activités artisanales et commerciales de proximité pour l'année 2025

La Commune de Bédarieux s'est engagée dans une politique de soutien à l'implantation de commerces de proximité en centre-ville.

Pour rappel, cette aide est composée de deux volets :

- Création et reprise d'entreprises artisanales et commerciales en centre-ville bénéficient d'une aide à la création et à la reprise, d'un montant total de 15 000 € versée par la collectivité.
- Volet travaux de devantures et de mise en accessibilité

A noter que le projet de nouvelle devanture devra avoir bénéficié d'une autorisation au titre du droit de l'urbanisme.

Il est proposé au conseil municipal de garder un taux d'aide identique, à savoir 30% maximum du montant des dépenses éligibles avec un plafonnement de la subvention à 2 500€.

A noter que le bénéficiaire d'une aide ne peut pas introduire de nouvelle demande pour une opération ayant le même objet avant un délai de 2 ans à compter du dernier paiement de l'aide.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le renouvellement de la subvention pour l'année 2025,
- D'approuver le règlement de la subvention pour l'année 2025,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Je vous serai obligé de bien vouloir en délibérer.

Vote : Unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Magalie TOUET

Question n°13

Objet : Signature de la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans le quartier prioritaire de la ville de Bédarieux

L'article 1388 bis du code général des impôts prévoit un abattement de 30% sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties des logements locatifs sociaux situés en quartier prioritaire de la politique de la ville et ayant bénéficié d'une exonération de TFPB.

Cet abattement s'applique aux logements dont le propriétaire est signataire au 1er janvier de l'année d'imposition, dans les quartiers concernés d'un contrat de ville prévu à l'article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine et d'une convention, annexée au contrat de ville. La convention est conclue avec la commune, l'établissement public de coopération intercommunale et le représentant de l'État dans le département. Cette dernière est relative à l'entretien et à la gestion du parc et a pour but d'améliorer la qualité du service rendu aux locataires.

La présente convention définit les modalités d'élaboration, d'application, de suivi et de bilan de l'abattement de la TFPB sur toute la durée du contrat de ville à compter de 2025 jusqu'en 2030. Elle est le cadre de référence des engagements de chacun des signataires (l'État, la Communauté de Communes Grand Orb, la ville de Bédarieux et Hérault Logement) et constitue une annexe du contrat de ville Engagements Quartiers 2030 signé le 11 juillet 2024.

Cette convention s'inscrit dans les orientations définies dans le contrat de ville.

Comme le prévoit le cadre national, les actions valorisables au titre de l'abattement de la TFPB visent un renforcement de l'entretien et de la gestion du parc HLM ainsi que l'amélioration de la qualité de service rendu aux locataires.

En fonction du diagnostic partagé, les actions peuvent porter sur plusieurs des axes suivants :

- Renforcement de la présence du personnel de proximité ;
- Formation spécifique et soutien au personnel de proximité ;
- Sur-entretien ;
- Gestion des déchets et encombrants/épaves ;
- Tranquillité résidentielle ;
- Concertation/sensibilisation des locataires ;
- Animation, lien social, vivre ensemble ;

L'organisme HLM, bénéficiaire de l'abattement de TFPB, doit :

- Identifier le moyen de gestion de droit commun qu'il met en œuvre dans chaque quartier prioritaire ;
- Fixer les objectifs, le programme d'action et les modalités de suivi annuel des contreparties à l'abattement de TFPB.

Dans ce cadre, il est demandé au bailleur de consacrer cette enveloppe aux actions qui répondent aux orientations stratégiques inscrites au sein de la convention.

Les actions conduites par le bailleur feront l'objet d'un dispositif de suivi et d'évaluation. Ces documents seront annexés au Contrat de ville 2024-2030.

Un comité de pilotage se réunira une fois par an. Il sera composé :

- M. le Préfet de l'Hérault ou de son représentant,
- M le Président de la Communauté de Communes ou de son représentant,
- M. le Président de Hérault Logement ou de son représentant,
- M. le Maire de la ville de Bédarieux ou de son représentant,
- Les services concernés de la Communauté de Communes et de la Ville de Bédarieux

Le calendrier sera compatible avec tous les calendriers comptables des partenaires de la convention.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le programme prévisionnel d'action du bailleur du Quartier prioritaire de la Politique de la Ville et le projet de conventions d'abattement de la taxe Foncière sur les Propriétés Bâties dont le contenu est annexé à la présente délibération.

Vote : Unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Francis BARSSE

Question n°14

Objet : Approbation du règlement et des tarifs de location de la nouvelle salle Joséphine Baker

La création d'une salle à destination des familles fait partie des grands projets de la mandature. Lors du conseil municipal du 3 décembre 2024 il a été approuvé la dénomination suivante pour cet espace : Joséphine Baker.

Il est maintenant nécessaire de définir les modalités d'utilisation de cet équipement ainsi que ses tarifs de location. Cela afin que les mises à dispositions se déroulent dans des conditions optimales. Cela est l'objet du règlement joint en annexe de la présente délibération.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

– D'approuver le règlement d'utilisation de la salle Joséphine Baker

Je vous serai obligé de bien vouloir en délibérer.

DECIDE : 21 Voix POUR

- **4 CONTRES** (Dimitri ESTIMBRE, Jacky TELLO, Françoise CUBELLS BOUSQUET, Hélène NUNO)

Débat : Monsieur Dimitri Estimbre prend la parole, il explique que comme son groupe et lui l'avait déjà dit les bédariciens vont payer 2 fois la facture, 1^{ère} fois au moment des travaux et une 2^{ème} fois maintenant avec le prix de la location, il trouve dommage le prix élevé pour les extérieurs car cela va à l'encontre de la solidarité territoriale.

Madame Françoise Cubells Bousquet prend la parole et demande pourquoi le prix global de certains matériel atteint les 12 000€ alors que la caution demandée n'est que de 2000€

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Vincent GUEVARA prend la parole il explique qu'effectivement le montant global des équipements atteint 12 000€ mais nous ne pouvons décemment demander une telle caution aux particuliers. Cette liste n'étant pas exhaustive elle sert surtout à faire prendre conscience aux locataires du couts des installations, en cas de grosses casse, les locataires feront appel à leur assurance qui leur sera quoi qu'il en soit demandée.

Question n°15

Objet : Rendu-compte des décisions de Monsieur le Maire

Rendu compte au Conseil municipal du 16 Décembre 2024 des décisions du maire prises en vertu des délégations données par le conseil municipal :

Type de décision	Date de signature	Décision	Montant
Al.4	15/11/2024	ENTECH MOE d'exécution pour les travaux Bd Jean Moulin	7 518.75 €
Al.4	15/11/2024	ENTECH MOE complémentaire travaux de raccordement EU EP Bastide Camp Esprit	12 900.00 €
Al.4	21/11/2024	TORRES Sous-traitant Lot 1 N°1 pour ABELLO Construction centre de loisirs	116 845.00 €
Al.4	25/11/2024	GC DECORATION Sous-traitant N°2 Lot 7 pour GRPMT AVIGNON-BERTRAND Salle familiale	4 495.00 €
Al.4	26/11/2024	COLAS Sous-traitant Lot 1 N°1 pour JEAN ROGER raccordement EU EP Bastide Camp Esprit	18 088,00 €

Vote : Unanimité

Question n°16

Objet : Approbation du procès-verbal du 03 Décembre 2024

Lors de chaque réunion du Conseil Municipal il est demandé aux membres d'approuver le Procès-Verbal de la réunion précédente.

S'il n'y a pas de modifications à apporter au Procès-Verbal en question, il sera signé par Monsieur le Maire et la secrétaire de séance.

Dans le cas contraire, il sera modifié et à nouveau porté à l'approbation du Conseil Municipal lors de la séance suivante et sera signé à ce moment-là.

Vous trouverez ci-joint le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 03 Décembre dernier.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 03 Décembre 2024**

Je vous serai obligé de bien vouloir en délibérer.

Vote : Unanimité

Objet : Attribution d'un don à la Croix Rouge en faveur de Mayotte suite au passage dévastateur du cyclone Chido le 14 décembre

Le 14 décembre le cyclone Chido a frappé de plein fouet le département de Mayotte. Avec des rafales de vent à plus de 220 km/h, le cyclone a ravagé samedi le petit archipel où environ un tiers de la population vit dans de l'habitat précaire, totalement détruit.

Le bilan humain de cette tempête est pour l'instant inconnu mais s'alourdit d'heure en heure.

De ce fait devant l'ampleur de cette catastrophe, la ville de Bédarieux touchée par la tragédie et, restant fidèle à ses principes de solidarité a décidé d'apporter un soutien financier dans ces moments difficiles à nos compatriotes ultramarins en votant l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2000€.

La Commune n'étant pas habilitée à gérer les dons directement, ceux-ci devaient être attribués à un organisme agréé gérant les fonds de solidarité reçus,

Par conséquent le versement de ce don se fera par l'intermédiaire de la Croix Rouge qui a ouvert un fonds dédié.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'attribution d'un don de 2 000€ à la Croix Rouge en faveur de Mayotte

Vote : Unanimité

Monsieur le Maire conclut en remerciant les services de la ville, et plus particulièrement les services Technique pour leur investissement sur le Marche de Noël ainsi que sur les illuminations

Monsieur Pierre Mathieu prend la parole il explique que la région organise des rencontre avec les habitants sur tout le territoire de Grand Orb, ces rencontres ont lieux 1 fois par mois et il convit l'assemblée le lendemain matin 09h45 il précise que pour les habitants la prise de rendez-vous se fait sur le site de la région

Fin de la séance à 19h00

**La Secrétaire de Séance,
Magalie TOUET**

**Le Maire,
Francis BARSSE**